

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

368/16

20/06/2016

Conclusions du Conseil sur le processus de paix au Proche-Orient

1. Conformément aux précédentes conclusions du Conseil sur le processus de paix au Proche-Orient et en étroite coordination avec le Quatuor - dans l'attente de son prochain rapport et de ses recommandations, l'UE continue à œuvrer avec ses interlocuteurs israéliens et palestiniens, ainsi qu'avec tous les autres acteurs concernés dans la région et au-delà, à une solution fondée sur la coexistence de deux États. Les deux parties au conflit doivent montrer, par des mesures et des actions, qu'elles sont réellement attachées à une solution pacifique, afin de rétablir la confiance réciproque et de créer des conditions propices à des négociations directes et constructives visant à mettre fin à l'occupation qui a commencé en 1967 et à régler toutes les questions relatives au statut définitif.
2. Dans ce contexte, le Conseil accueille favorablement le communiqué conjoint relatif à l'initiative pour la paix au Proche-Orient adopté lors de la réunion ministérielle qui a eu lieu à Paris le 3 juin 2016. Le Conseil réaffirme qu'il soutient un règlement juste, durable et global du conflit israélo-palestinien, ainsi que la paix et la stabilité dans la région.
3. L'UE est déterminée, aux côtés d'autres partenaires régionaux et internationaux, à contribuer de manière concrète et substantielle à l'élaboration d'un ensemble de mesures incitant les parties à faire la paix dans la perspective d'une conférence internationale prévue avant la fin de l'année. À cette fin, le Conseil invite la Commission et le SEAE à présenter sans tarder des propositions, y compris concernant des mesures d'incitation économiques. Le Conseil réitère en outre la proposition européenne, entérinée dans les conclusions du Conseil de décembre 2013, d'un ensemble européen sans précédent de mesures de soutien en matière politique et économique et dans le domaine de la sécurité qui sera offert aux deux parties et élaboré avec elles dans le cadre d'un accord sur le statut définitif.

Bureau de presse - Secrétariat général du Conseil de l'UE

Rue de la Loi 175 - B-1048 BRUXELLES - Tel.: +32 (0)2 281 6319

press@consilium.europa.eu - www.consilium.europa.eu/press